

Destruction de documents – Secteur B

Prolongation du regroupement d'achats jusqu'au 31 juillet 2021

Québec, le 15 janvier 2021 – La Direction des acquisitions de services (DAS) du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) souhaite informer sa clientèle que le contrat conclu avec Iron Mountain Canada Opération ULC, dans le cadre du regroupement d'achats « Destruction de documents confidentiels » pour le secteur B couvrant les régions de l'Estrie, de Montréal, de Laval, de Lanaudière, des Laurentides et de la Montérégie est prolongé du 12 février 2021 au 31 juillet 2021 aux mêmes termes et conditions.

Il est à noter qu'une période de transition pour la période du 1^{er} juin au 31 juillet 2021 fait l'objet du contrat. Au cours de la période transitoire, le prestataire de services s'engage à :

- collaborer à la mise en œuvre du plan de transition approuvé ou établi par le CAG;
- collaborer avec le CAG, les organismes membres du regroupement et le nouveau prestataire de services afin de faciliter la prise en charge par ce dernier des services prévus au présent contrat;
- réaliser sa prestation de services sans modification aux prix établis par le contrat, même si sa prestation de services diminue graduellement jusqu'à devenir absente, à la suite de la prise en charge complète des services par le nouveau prestataire;
- récupérer à ses frais, lors de sa dernière cueillette à un point de service, tout contenant, accessoire ou équipement qui lui appartient.

La DAS invite sa clientèle à consulter le guide d'achat, accessible par le biais du [Portail d'approvisionnement](#)¹, en cliquant sur le bouton « Accéder au catalogue », puis sur « Produits et services », « Messagerie et traitement du courrier et des documents », sous la rubrique « Destruction de documents confidentiels pour Estrie, Montréal, Laval, Lanaudière, Laurentides, Montérégie ».

Pour toute information, veuillez communiquer avec le personnel du service à la clientèle du Centre d'acquisitions gouvernementales au 1 866 476-4224, ou encore par courriel à servicealaclientele@cag.gouv.qc.ca.

¹ À noter que pour l' « Authentification » si vous ne connaissez pas votre « code d'utilisateur » ou votre « mot de passe », le service à la clientèle vous accompagnera.